

inf VESDRE

Trimestriel n°91 - avril-août 2020

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Hoëgne à l'étiage - Chaufheid (Theux), août 2020 ©CRV

Contrat de Rivière

- Comité de Rivière du 12 mars 2020 2
- Présentation de partenaires :
Polygone de l'Eau 6

Milieus et espèces

- L'ambrosie à feuilles d'armoise 4
- La sécheresse continue 8
- Les barrages de cailloux 9

Qualité des eaux

- Opération Rivières Propres 11

Sensibilisation

- Partir en balade... 10
- Faisons barrage aux OFNI 11

Agenda

12

Chers lecteurs,

Ces derniers mois ont été particulièrement chamboulés pour tout le monde, dans tous les secteurs. Le Contrat de Rivière Vesdre ne fait pas exception, mais il a pu « retomber sur ses pattes » et s'adapter.

Le Comité de Rivière de mars a heureusement pu avoir lieu de justesse, mais tout le reste a dû être annulé... Toutes les activités des Journées wallonnes de l'Eau (le programme était pourtant bien étoffé), le lancement de l'action « Ici commence la mer » (séance de présentation et de distribution des pavés-macarons aux communes, avec conférence de presse et pose symbolique du 1er pavé), les opérations Rivières Propres, les actions et animations « Faisons barrage aux OFNI », les tenues de stand à divers événements de nos partenaires, les balades, etc. Certaines de ces activités ont été reportées à l'été ou au début de l'automne, mais parmi elles une partie est de nouveau annulée...

Pendant le confinement, la cellule de coordination a dû se réorganiser autrement, chacun travaillant depuis son domicile tout en gardant un contact quotidien, que ce soit par mail, téléphone ou visioconférence. Malgré les difficultés de contacts et de retour des partenaires, les projets et missions du CRV ont continué à avancer, plus lentement certes, mais quand-même (« Ici commence la mer », « hydronymie – volet sentiers », accompagnement PARIS, restauration de zones humides, etc.)... Durant cette période

particulière, l'équipe a tenu à maintenir le contact avec le grand public et les acteurs locaux par la publication de nombreuses news et newsletters d'information et de sensibilisation, et pour faire découvrir le bassin de la Vesdre d'une autre façon... Elle en a également profité pour revoir et réadapter certains outils de sensibilisation et de communication (roll-up, site web, charte graphique, ...) et pour se former ou approfondir ses connaissances dans différents domaines (formations en ligne et webinaires sur l'ambrosie, les renouées, la législation O-phyto, la pédagogie, la gestion de l'eau, les PARIS, etc.).

L'équipe a réinvesti ses bureaux le 1er juillet. Parallèlement aux vacances de chacun et aux congés parentaux de certains, l'été a été principalement consacré à la gestion de la balsamine de l'Himalaya, à la continuation de la mise à jour de l'inventaire des points noirs, aux avis sur les enjeux et objectifs PARIS, et à l'encadrement d'une stagiaire du CERES-ULiège.

La rentrée de septembre est maintenant attendue avec impatience, pour la relance et la clôture des activités et projets mis en stand-by...

A très bientôt,

Christiane Urban-Jacquet
Présidente du Contrat de Rivière Vesdre



Contrat de Rivière Vesdre : Assemblée Générale

Comité de Rivière 2020

Le 12 mars dernier, le Comité de Rivière (c.-à-d. l'Assemblée Générale) du CRV se réunissait au Domaine de Bérinzenne (Spa), dans des conditions un peu particulières...

Prévu tout juste avant l'entrée en vigueur du confinement Covid-19, ce Comité a heureusement pu se maintenir, grâce à la configuration du lieu et avec la mise en place de mesures de protection : salut sans contact, distance physique entre les personnes et pour la disposition des chaises, réunion strictement limitée aux sujets essentiels (pas de conférence), pas de documents distribués, etc. Les 22 partenaires physiquement présents ont ainsi pu assister à une réunion la plus « safe » possible...



Après les remerciements traditionnels et l'approbation de l'ordre du jour, c'est par une présentation de la nouvelle composition de l'Assemblée Générale que la réunion a commencé. En effet, suite à la signature du protocole d'accord 2020-2022 en décembre 2019, il y a des modifications dans la liste des partenaires / maîtres d'œuvre du Contrat de Rivière... Certains acteurs se sont retirés, leurs projets étant terminés ou presque, leurs missions ayant changé, ou pour d'autres raisons qui leur sont propres : LIFE Pays Mosan, LIFE Ardenne liégeoise, APERe, Intradel, Holcim, Source Chaudfontaine/Coca-Cola. D'autres ont par contre rejoint l'aventure... Le Contrat de Rivière Vesdre a désormais le plaisir de compter officiellement parmi ses partenaires : l'Institut d'Éco-Pédagogie, la Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève, le Parc naturel Hautes fagnes Eifel, le Parc naturel des Sources, le PCND de Verviers, le SPW - Direction de la Communication externe, et le SPW - Direction de la Gestion Hydrologique.

Cette modification de la liste des organismes et administrations partenaires du CRV (dits « associés ») devra être intégrée dans les statuts de l'ASBL (article 1bis) lors d'une AG extraordinaire, ainsi que quelques autres adaptations des statuts liées au nouveau Code des Sociétés et ASBL.

Le rapport d'activités 2019 a ensuite été présenté dans ses grandes lignes, en images et en chiffres, chapitre par chapitre. Après la mention de quelques corrections et la discussion/précision sur certains points, il a été approuvé à l'unanimité. Les comptes 2019 ont ensuite été détaillés et expliqués, puis approuvés à l'unanimité.

Concernant le budget prévisionnel 2020 : les subsides communaux ont été augmentés de 10% par rapport au précédent protocole d'accord, et la Province de Liège a augmenté significativement le montant de son subside (avec un effet rétroactif pour 2019), ce qui permet d'atteindre pour la première fois le plafond de subside régional auquel peut prétendre le CRV. Ces augmentations

significatives, ainsi que le soutien financier reçu fin 2019 de Coca-Cola European Partners (CCEP), permettront de couvrir les frais de fonctionnement et de personnel, et de développer ou continuer différents projets d'envergure (voir ci-dessous).

La réunion s'est terminée par la présentation des projets particuliers que la cellule du CRV souhaite mettre en œuvre en 2020, en plus des activités habituelles :

- Action « Ici commence la mer. Ne jetez rien ! » (pavés-macaron près des avaloirs)
- Action « Hydronymie - panneaux nominatifs des cours d'eau » (volet « sentiers »)
- Sensibilisation sur les espèces invasives : la Bernache du Canada
- Entretien et aménagements de zones humides (dans le cadre du soutien financier de CCEP).
- Création d'une animation de sensibilisation à destination des adolescents (Escape game).
- Réfection du site web du CRV.

-> Prochain Comité : octobre 2020



L'ambrosie à feuilles d'armoise sous surveillance

Plante originaire d'Amérique du Nord, l'ambrosie à feuilles d'armoise ou ambrosie annuelle (*Ambrosia artemisiifolia* L.) a été accidentellement introduite en Europe, de façon répétée au cours des deux derniers siècles. Son introduction s'est principalement faite via des lots de semences ou d'aliments pour animaux. De nos jours, les graines de tournesol contaminées sont un vecteur bien connu d'introduction. L'ambrosie est une plante exotique envahissante déjà très présente en Europe centrale, surtout en Hongrie, mais aussi plus proche de chez nous : au nord de l'Italie et dans le Sud de la France. Aujourd'hui, elle continue son expansion vers le nord... et semble progresser sur le territoire wallon ! Pour faire face à cette problématique, l'Observatoire wallon des ambrosies a récemment vu le jour.

Si cette plante est préoccupante, ce n'est pas seulement parce qu'elle est une adventice des cultures de printemps. Son pollen, produit en masse pendant l'été, est responsable de symptômes allergiques tels que rhinites, conjonctivites, trachéites et asthme. L'effet irritant sur les voies respiratoires et la peau peut toucher tout un chacun, suite à une exposition intense ou prolongée.

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante annuelle qui germe au printemps et a une croissance rapide. Il s'agit d'une plante opportuniste qui ne supporte guère la compétition. Elle a une préférence pour les sols riches, ensoleillés et régulièrement perturbés. On peut donc l'observer sur les bords de routes, dans les champs agricoles, les chantiers ou encore les friches. Discrète en début de saison, elle se fait plus facilement remarquer à la floraison.

Comment la reconnaître ?

Une reconnaissance précoce de la plante, avant la libération du pollen, permet une gestion plus facile pour les acteurs de terrain. Et permet aussi d'éviter la production d'un stock de graines pour les années suivantes. Il est donc intéressant de la reconnaître le plus tôt possible, idéalement au stade plantule. Ses feuilles opposées lui donnent une silhouette en forme de croix caractéristique. Elle a également un aspect poilu et d'un vert franc, qui peut trancher avec la couleur violacée des cotylédons.

Une fois adulte, l'ambrosie annuelle est une plante érigée d'environ un mètre de haut, même si sa taille est variable. La feuille est très découpée, autour d'une ner-



Observatoire wallon des
Ambrosies

vure centrale bien visible. Elle a une couleur d'un vert mat que l'on retrouve sur les deux faces. Les feuilles sont opposées dans le bas de la plante, mais alternes dans la partie haute. La tige rougeâtre, dressée, présentant une pilosité et des stries. La structure florale de l'ambrosie est assez typique : fleurs mâles et femelles sont séparées sur la plante. Les fleurs mâles sont rassemblées dans des structures en coupelles renversées, elles-mêmes rassemblées en grappe. Ce sont elles qui vont libérer le pollen en été. Les fleurs femelles sont plus discrètes, situées à l'aisselle des feuilles.



Comme son nom l'indique, il existe une forte ressemblance entre les feuilles de l'ambroisie et celle de l'armoise (*Artemisia vulgaris* L.). Pour éviter de les confondre, il existe deux astuces. La première consiste à retourner les feuilles : la face inférieure de la feuille d'armoise est blanchâtre, alors que celle d'ambroisie est du même vert que l'autre face. Deuxièmement, l'odeur : quand on froisse une armoise une odeur forte s'en dégage, ce qui n'est pas le cas de l'ambroisie.

Science participative : ouvrons l'œil tous ensemble!

Il est crucial de connaître toute nouvelle population d'ambroisie sur le territoire, afin d'y faire face de façon cohérente et concertée.



Le Contrat de Rivière Vesdre, « référent ambroisie »

A la demande de l'Observatoire Wallon des Ambrosies, le CR Vesdre vient de s'engager comme « référent ambroisie ».

Son rôle : diffuser l'information vers le citoyen et les acteurs locaux, et faire remonter l'information de terrain vers l'OWA (questions des acteurs et particuliers, éventuelles actions de gestion réalisées par les partenaires, nouvelles populations détectées,...).

Pour cela, l'Observatoire Wallon des Ambrosies (OWA) fait appel à vous !

Si vous observez cette espèce, merci de le renseigner. Un projet a été créé sur la plateforme iNaturalist : « **Observatoire wallon des Ambrosies** ».

A chaque fois qu'une observation de l'espèce sera faite, elle sera rajoutée automatiquement à ce projet. Il est également possible de communiquer l'information à l'Observatoire Wallon des Ambrosies.

Observatoire Wallon des Ambrosies :

Mail : owa@uliege.be

Tél. : 081/82 28 26

(les lundi, mardi et jeudi matin)

Grâce à vous, nous pourrons ainsi mieux comprendre les dynamiques d'invasion de l'espèce en Wallonie et faciliter sa gestion !

L'équipe de l'Observatoire Wallon des Ambrosies



Ce dépliant est disponible sur le site web : ambrosies.wallonie.be

Le Polygone de l'Eau - FOREM Formation se présente...

« Si tu parles à ton eau de Javel pendant que tu fais la vaisselle, elle est moins concentrée ! »

Jean-Claude Vandamme.

Après ce petit mot humoristique, « concentrons-nous » sur le **Centre FOREM Polygone de l'Eau, ses missions et son offre de formation.**

L'eau, première ressource de Wallonie, est aussi un élément incontournable pour l'économie belge et mondiale... **La preuve en quelques chiffres, que nous vous proposons de remettre à leur place** dans les phrases qui suivent : 25%, 6, 10.000, 97%, 2, 3, 80%, 2%, 2 (* solutions en bas de page).

« Selon le rapport mondial des Nations-Unies 2016, **.....% des emplois dans le monde dépendent d'un accès adéquat à l'eau** (acheminement, mise à disposition de cette ressource en **quantité**) et à des services liés à l'eau (traitement de l'eau pour obtenir la **qualité** requise pour les procédés).

L'eau a aussi un impact économique, elle devient donc un indicateur sociétal important de gestion en « bon père de famille ». En effet, depuis 2005, en Belgique, **le prix de l'eau**, régi par le principe européen « pollueur-payeur », a été **multiplié par** L'étude du Vlaams Kenniscentrum Water montre que, en Flandre, **1 travailleur sur** travaille dans une industrie grande consommatrice d'eau. **Le coût de l'eau** évalué à **.....%** en moyenne de la **valeur ajoutée brute**, correspond à 700 millions € **soit l'équivalent** des rémunérations annuelles de **..... travailleurs**. Le poste comptable « énergies » des **entreprises du privé** se doit d'être maîtrisé par des conseils avisés.

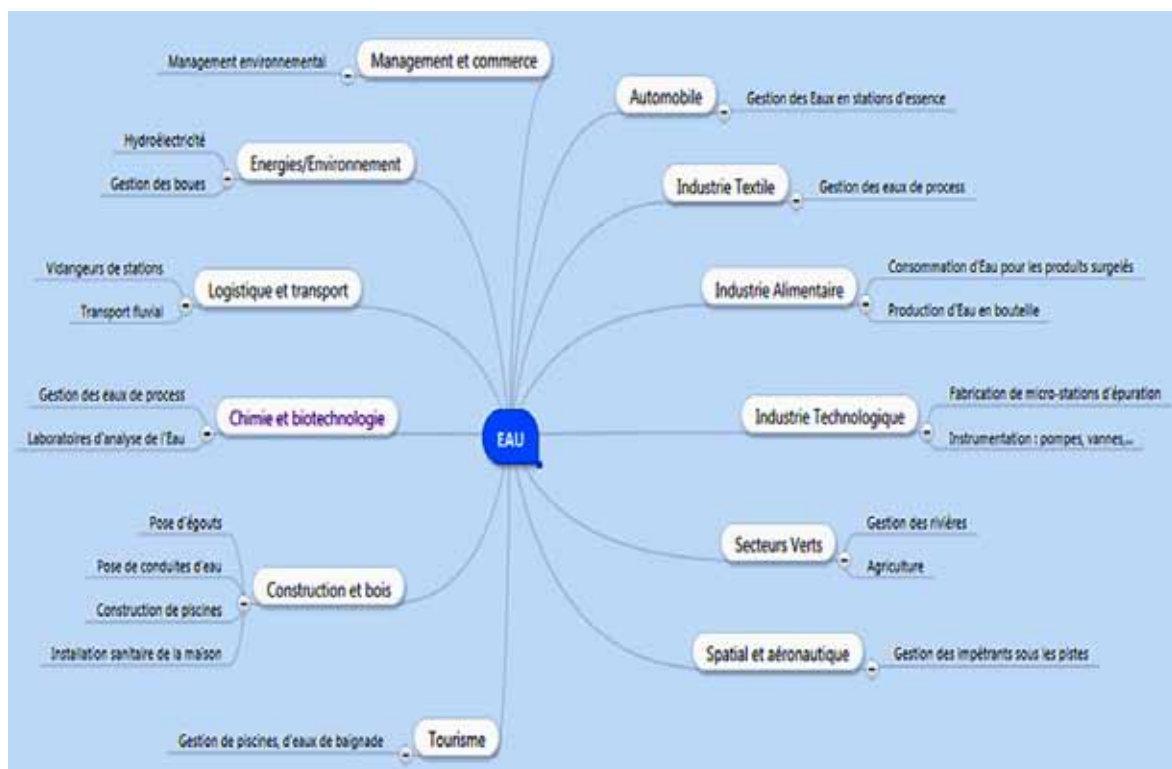
Au niveau du **domaine public**, les investissements sont très conséquents.

La Wallonie a **investi plus de 5 milliards d'€ au cours de ces 10 dernières années dans la gestion publique de l'eau publique** (compétence régionalisée) :

- milliards d'€ pour la distribution d'eau potable : renouvellement compteurs/canalisation, protection des captages, traitement de l'eau...
- milliards d'€ pour les eaux usées : construction de stations d'épuration, d'égouts et de collecteurs, protection des eaux de baignade....

La Wallonie joue un rôle primordial car elle est le réservoir d'eau douce du pays. Sur les 380 millions de mètres cubes prélevés annuellement, 160 millions sont exportés vers la Flandre et vers Bruxelles. Cela représente **.....%** des besoins bruxellois et **.....%** des besoins flamands ».

Le schéma ci-dessous présente certains des nombreux liens entre l'eau et les secteurs professionnels.

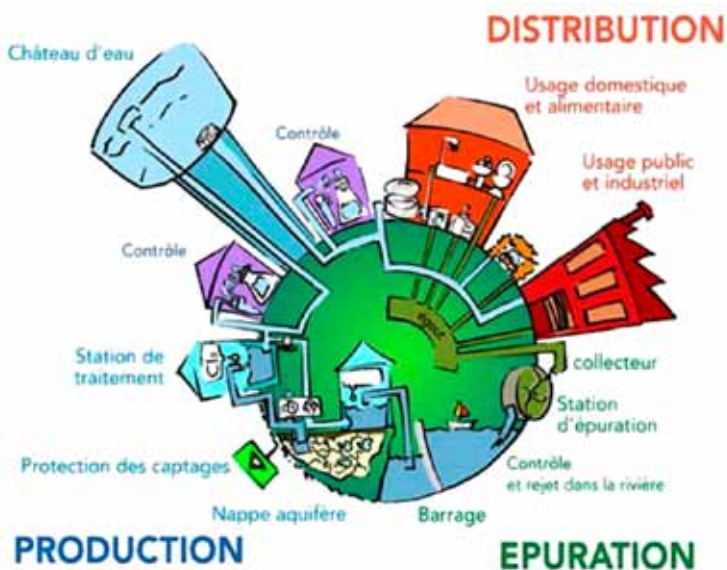


* Solutions dans l'ordre du texte : 80%, 2, 6, 2%, 10.000, 2, 3, 97%, 25%.

Implanté à Verviers, capitale wallonne de l'eau, le **Centre FOREM Polygone de l'Eau**, s'appuie sur un réseau de partenaires, de professionnels et d'experts du secteur pour proposer des **formations adaptées à ses publics cibles : chefs d'entreprises, travailleurs, demandeurs d'emploi, enseignants, étudiants**. L'offre de formations s'articule autour des étapes du cycle anthropique de l'eau : captage, potabilisation, distribution, consommation domestique et industrielle, épuration ...

Basé sur un financement (FOREM et Europe via FSE et FEDER), le centre fonctionne également comme un réel **fournisseur d'informations** dans le domaine : il organise et participe à des **salons, sensibilise le public, étudie constamment les besoins** du secteur : plus de détails sur www.formation-polygone-eau.be/activites. Autant d'activités qui en font un pôle de référence, un **Centre de compétence**. Le centre souhaite avoir une **portée wallonne** : c'est ainsi qu'il pilote la **délocalisation** de différentes formations sur d'autres régions.

La liste des formations actuelles en lien avec l'eau est consultable sur : www.formation-polygone-eau.be/formation. Les équipements utilisés sont issus de la réalité du terrain et sont présentés sur www.formation-polygone-eau.be/equipements



Centre FOREM Polygone de l'Eau

Contact et inscription :
 Service clientèle Le Forem - 087/59 03 11
 Rue du Collège 1/3 à 4800 Verviers

Youtube : www.youtube.com/watch?v=xdetFFA84yE

INTEGRATION QSE:
 Dinant
 Verviers
 Houdeng
 Libramont

ELECTROMECHANICIEN

SPECIALISATION :
 Techniques et procédés
 du traitements des eaux

REVISER POUR POSTULER
 Préparation à l'examen
 de Sous-Officier Technicien
 ou pour d'autres secteurs

CONSEILLER EN ENERGIE

ENERGIES RENOUVELABLES

TECHNICIEN EN ANALYSE DE L'EAU

GESTIONNAIRE DE TRAITEMENT DE L'EAU

FONTAINIER:
 Verviers
 Haine Saint-Paul

SOUDEUR MIXTE
 Electrode enrobée
 Semi-Automatique
 T.I.G
 Acier carbone et inox

SPECIALISATION
 Tuyauterie
 Inox alimentaire

Nous remercions le Contrat de Rivière Vesdre qui est un partenaire de la 1^{ère} heure ! Il a été présent en tant qu'**expert** notamment sur la détermination de profils de métier (technicien de rivière...), comme **formateur** (gestionnaire traitement eau, technicien en analyse eau...) mais aussi lors d'action de **sensibilisation** (classes d'eau...) ...

Un article du Polygone de l'Eau - FOREM Formation

La Sécheresse continue...

Ce n'est un secret pour personne... 2020 est particulièrement marquée par la sécheresse, et ce pour la 3^e année consécutive !

C'est pourquoi le Centre Régional de Crise, le Service Public de Wallonie, et les producteurs et distributeurs d'eau potable recommandent aux citoyens de faire un usage raisonné de l'eau pour préserver les ressources en eau et garantir un approvisionnement normal en eau.

Prélever de l'eau en rivière : avec discernement et parcimonie !

Vous vous en êtes sûrement rendu compte, nos cours d'eau sont au plus bas depuis longtemps (voir AQUALIM et InfoCrue)...

A titre d'exemple : le 3 août, la Vesdre a une profondeur d'à peine 40 cm d'eau au niveau de la piscine de Chaudfontaine !

Une sécheresse prolongée a de graves répercussions sur nos cours d'eau. La Vesdre et de nombreux affluents et sous-affluents (le Bach, la Gileppe, la Hoëgne, la Magne, le Wayai, etc.) présentent des débits largement inférieurs au seuil qui leur permet d'assurer leur fonction écologique (via aquatique, épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, ...). Cela menace la survie des nombreux animaux et plantes aquatiques.

Il convient donc aussi de limiter le plus possible les prélèvements d'eau dans les cours d'eau, que ce soit pour un usage professionnel (irrigation, abreuvement du bétail, arrosage de terrain de golf ou de foot, etc.) ou privé (arrosage, alimentation de plans d'eau, etc.).

Tant que la situation n'est pas revenue à la normale, il est réellement important que chaque utilisateur évalue la pertinence et la nécessité de son prélèvement d'eau dans une rivière. Bon sens et parcimonie sont de rigueur...

Qui peut pomper ?

D'un point de vue légal, en vertu du Code civil et du « droit de riveraineté », les propriétaires dont le bien est bordé ou traversé par un cours d'eau sont autorisés à prélever l'eau du cours d'eau pour les besoins des parcelles riveraines mais cela ne peut nuire aux autres usagers. Il est donc préconisé de respecter un débit dit « réservé » en-dessous duquel plus aucun prélèvement n'est réalisé.

Par ailleurs, si des prélèvements sont réalisés au moyen d'installations fixes nécessitant des travaux sur le cours

Les fiches (ci-contre) « Pomper de l'eau dans les cours d'eau... Avec discernement ! » et « Consulter les données du réseau de mesure limnimétrique : marche à suivre » sont téléchargeables sur le site www.crvesdre.be/news/624.

Pomper de l'eau dans les cours d'eau... Avec discernement !

Nos cours d'eau connaissent de plus en plus fréquemment des périodes où leur niveau est très bas. Leur débit est alors trop faible pour assurer leurs fonctions naturelles : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité, ...

Les organismes qui y vivent sont fortement impactés : les pontes ne peuvent se développer, la nourriture et les habitats se font rares, ... **Prélever de l'eau dans le cours d'eau doit donc se faire avec bon sens !**

Qui peut pomper ?

Vous pouvez prélever de l'eau :

- si le cours d'eau borde ou traverse votre propriété, et si cela ne nuit pas aux autres riverains (Code civil et « droit de riveraineté ») ;
- si le pompage direct de l'eau d'un cours d'eau, d'un étang et de toute eau de surface n'a pas pour objet de remplir la cuve d'un pulvérisateur ou de mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques (Décret du 10/07/2013 et Arrêté du Gouvernement Wallon du 11/07/2013) ;
- si l'autorisation du gestionnaire de cours d'eau vous a été délivrée pour des prélèvements qui sont réalisés au moyen d'installations fixes nécessitant des travaux sur les cours d'eau.

Quand pomper ?

En période de sécheresse, interrogez-vous sur la pertinence de votre pompage. Si besoin, limitez-le ou arrêtez-le.

Suivez en direct le niveau des cours d'eau sur <http://aqualim.environnement.wallonie.be>. Le débit est inférieur au « P95 » (voir la fiche de la station de mesure) ? **Ne pompez pas !**

Soyez également attentif aux annonces dans les médias concernant les pénuries d'eau et les consignes à suivre.

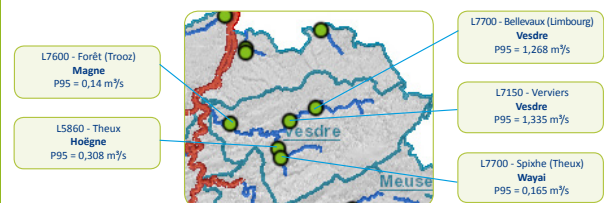


Contrat de Rivière Vesdre
Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine - 04/361 35 33
coordination@crvesdre.be - www.crvesdre.be



Consulter les données du réseau de mesure limnimétrique : Marche à suivre

Pour accéder aux données du réseau de mesure des hauteurs d'eau et débits des cours d'eau non navigables de Wallonie, rendez-vous sur le site <http://aqualim.environnement.wallonie.be>. Dans le bassin de la Vesdre, on dénombre 5 stations limnimétriques :



Sur la carte de Wallonie, cliquez sur le point vert le plus proche de l'endroit où vous réalisez vos prélèvements. Les graphiques de hauteur d'eau et de débit à la station sélectionnée s'affichent alors.

En plaçant le curseur sur la courbe des débits horaires (graphique du bas) à la date du jour, la valeur mesurée en m³/s apparaît. Il convient de la comparer avec le **percentile 95 (P95 = débit qui n'est pas atteint 18 jours par an)**, considéré comme le débit écologique minimum à réserver au cours d'eau.

La valeur moyenne des P95 est renseignée dans la fiche signalétique de la station (dernière ligne du tableau du bas). Si le débit mesuré est inférieur au P95, il vaut mieux s'abstenir de tout prélèvement.

Exemple :

Vous habitez Gaffontaine (Pepinster) et le 2 juin 2020 vous souhaitez pomper de l'eau dans la Vesdre, dans sa traversée de votre propriété. La station limnimétrique la plus proche est celle de Verviers, dont le P95 est de 1,335 m³/s. Fiche signalétique de la station :

Débits caractéristiques	Valeur (m³/s)
Minimum des débits horaires	0,420
Maximum des débits horaires	65,703
Moyenne des moyennes annuelles (module)	4,637
Moyenne des médianes (P50) annuelles	3,226
Moyenne des percentiles 5 (P5) annuels	10,983
Moyennes des percentiles 95 (P95) annuels	1,335

En plaçant le curseur sur la courbe du deuxième graphe en date du 2 juin à midi, la valeur du débit mesurée est de 1,268 m³/s, valeur inférieure au P95.

=> **Il convient donc de s'abstenir de tout prélèvement.**



Contrat de Rivière Vesdre
Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine - 04/361 35 33
coordination@crvesdre.be - www.crvesdre.be



d'eau ou ses berges, une **autorisation du gestionnaire du cours d'eau** est nécessaire.

En application du Décret du 10/07/2013 et de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 11/07/2013, depuis le 01/06/2015, il est **interdit** de prélever directement l'eau d'un cours d'eau, d'un étang ou de toute eau de surface **pour remplir la cuve d'un pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques.**

Quand pomper ?

En période de sécheresse, interrogez-vous sur la pertinence de votre pompage. Si besoin, limitez-le ou arrêtez-le.

Pour connaître en direct la situation des cours d'eau (notamment la Vesdre, la Magne, la Hoëgne, le Wayai), rendez-vous sur AQUALIM (cf. fiche « Consulter les données du réseau de mesure limnimétrie : marche à suivre »).

Si le débit est inférieur au « P95 » (valeur mentionnée dans la fiche signalétique de la station de mesure), **ne pompez pas !**

Soyez également attentif aux annonces dans les médias concernant d'éventuelles pénuries d'eau et les consignes à suivre.

Info :

- Sécheresse - comment modérer la consommation d'eau : <https://www.info-risques.be/fr/risques/risques-naturels/secheresse-penurie-deau>
- Info Crue : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/opencms/fr/hydro/Actuelle/crue/index.html>
- AQUALIM : <http://aqualim.environnement.wallonie.be/login.do?time=1495543782445>

Milieus et espèces : Sécheresse

Les barrages de cailloux : une activité anodine ?

En été, c'est l'une des activités favorites des enfants et des scouts lorsqu'ils se promènent le long d'une rivière : construire un petit barrage avec des pierres ou des morceaux de bois, que ce soit pour arrêter de petits « bateaux » ou créer une petite vasque où se baigner !

Bien que cette activité soit divertissante et puisse paraître anodine, ces barrages, même petits, posent des **problèmes non négligeables à nos cours d'eau et à la vie aquatique**, particulièrement en période d'**étiage prononcé** (niveau d'eau très bas) comme c'est le cas avec la sécheresse actuelle.

En effet, ils constituent un réel **obstacle à l'écoulement de l'eau**. Et en période d'étiage, même de faibles fluctuations du niveau du cours d'eau sont suffisantes pour déstabiliser et mettre en danger la vie aquatique : ils **entravent la libre circulation des poissons**, écrevisses, larves d'insectes, etc., et ils peuvent même provoquer un **assèchement temporaire et localisé en aval** du barrage, entraînant la **mort de toute la vie aquatique** sur ce tronçon.



Par ailleurs, les petits plans d'eau stagnante créés en amont du barrage favorisent l'augmentation de la température de l'eau, la **concentration des polluants**, et la **prolifération d'algues et de bactéries** de toutes sortes, présentant un **risque sanitaire** certain.

Enfin, ils **modifient/dégradent le lit de la rivière**, pouvant par la suite favoriser l'**érosion des berges**. Ils peuvent même parfois fausser les mesures enregistrées par les limnigraphes (instruments qui enregistrent les variations du niveau de l'eau en fonction du temps).

Pour toutes ces raisons, il vaut donc mieux s'abstenir de construire ces barrages de cailloux, même petits, si amusants soient-ils...

Ce que dit le Code de l'Eau ?

Art. D.408. [§ 1er. Commet une **infraction de troisième catégorie** au sens de la partie VIII du livre 1er du Code de l'Environnement :

1° celui qui **crée un nouvel obstacle dans le lit mineur** d'un cours d'eau non navigable **sans prévoir une solution garantissant la libre circulation des poissons** conformément à l'article D. 33/10, alinéa 1er;

...

5° celui qui, sans l'autorisation requise du gestionnaire du cours d'eau non navigable, d'une façon non conforme à celle-ci ou sans respecter les conditions fixées par le Gouvernement, effectue ou maintient des travaux dans le lit mineur tels que visés à l'article D. 40;

6° celui qui, soit :

- a) **dégrade ou affaiblit le lit mineur** ou les digues d'un cours d'eau non navigable;
- b)...

Sensibilisation : Partir en balade et découvrir le bassin de la Vesdre...

« *L'eau dans tous ses états à Chaudfontaine* »

Dimanche 9 août de 13h à 15h30

À Chaudfontaine, l'eau est partout, sous différentes formes, pour différents usages... C'est le cas aujourd'hui comme hier et espérons-le demain encore !

RDV : 12h45 à la Maison Sauveur (Au Gadot, 24 à Chaudfontaine)

Distance : 3 km - **Durée** : +/-2h30

Remarque : chaussures de marche indispensables et vêtements selon la météo



« *Le plateau des Hautes-Fagnes, berceau de la Vesdre* »

Mercredi 19 août de 14h à 17h

Trois heures pour une immersion au sein d'un écosystème né de la plus précieuse des ressources naturelles : l'eau.

RDV : 13h45 à la Baraque Michel à Jalhay - N68 (Parking à côté de l'auberge)

Distance : 4 km - **Durée** : +/-3 h

Remarque : chaussures de marche indispensables et vêtements selon la météo



Pour ces deux balades gratuites, votre guide sera Sylvie Decerf (guide nature). Les inscriptions sont obligatoires ! N'hésitez pas à prendre contact avec le Contrat de Rivière Vesdre : 04/361 35 33 - coordination@crvesdre.be

« *La facade ouest des Fagnes* » - Dimanche 13 septembre de 9h30 à 16h30

La fagne est un réservoir à eau qui s'écoule en suivant des rivières de type fagnard. Qu'est-ce que c'est ? Regardons les tourbières. Qui pousse dessus ?

RDV : 9h30 à l'église de Solwaster

Distance : 13 km - terrain varié : traversée de gués, chablis,...

Durée : toute la journée.

Retour : 16h30 à l'église de Solwaster

Prévoir : chaussures de marche, vêtements adaptés à la météo, en-cas et pique-nique



Pour cette balade gratuite, votre guide sera Nathalie Goffin (guide nature) « Un pied devant l'autre ». Les inscriptions sont obligatoires auprès de la guide : 0497/63 91 05.

COVID 19

- Les inscriptions sont obligatoires.
- Le nombre de participants est limité. Les limites varient en fonction des mesures gouvernementales.
- Port du masque obligatoire à l'accueil et aux différents arrêts (animations, explications...)
- Matériel de désinfection disponible.
- Respect de la distanciation physique.
- Pour plus d'information : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>



Opération Rivières Propres 2020

Les Opérations Rivières Propres (ORP) programmées, initialement en mars avec le Grand Nettoyage de Printemps et en avril par les communes partenaires et le CR Vesdre, ont été annulées pour cause de Covid19.

Ce n'est que partie remise puisqu'elles sont à l'agenda en date du **samedi 26 septembre** prochain !

Plusieurs communes du bassin de la Vesdre ont déjà confirmé leur participation : Baelen, Chaudfontaine, Eupen, Jalhay, Olne, Pepinster, Soumagne, Theux et Verviers...

Cette opération marquera une belle collaboration au service de nos rivières puisqu'elle se fera conjointement

avec « *Le Grand Nettoyage de Printemps - BeWapp* » et la « *Journée mondiale du nettoyage* » (World Clean up Day), également reportés.

Pour les informations pratiques (lieu de rdv, heure,...) référez-vous au tableau ci-dessous.

N'hésitez pas à consulter notre site web (www.crvesdre.be) et notre page Facebook, ses informations étant sujettes à modification.



	Rendez-vous	Inscription
Baelen	9h - Parc Communal	Audrey Beckers : 0486/79 93 92 - audrey.beckers@baelen.be Fanny Crosset : fanny.crosset@baelen.be Cindy Bours : cindy.bours@hotmail.fr
Chaudfontaine	9h - Rue de la Vesdre (Parking du Hall sportif)	Esther Zaeytydt : 04/36 15 467 - environnement@chaudfontaine.be
Eupen	9 Uhr - Wertstoffhof Unterstadt (Gülcherstraße 5)	Nadia Reinartz : 087/59 58 33
Jalhay	8h45 - Administration Communale (Rue de la Fagne, 46)	Alain Foguene : 087/379 130 - alain.foguene@jalhay.be www.jalhay.be
Olne (26 et 27 sept.)	Sur la zone de nettoyage (voir avec la Commune pour les zones à nettoyer)	Astrid Huyghe : 087/26 02 81 - astrid.huyghe@olne.be
Pepinster	9h - Rue de la régence (face au Carrefour)	Service Environnement - Eric Dedye : 087/46 81 42
Soumagne	9h - Place Ferrer (Soumagne-bas)	François Detalle : 04/377 97 72 - francois.detalle@soumagne.be
Theux	14h - Place Tasquin (<i>à confirmer</i>)	Jean-Philippe Leclercq : jean-philippe.leclercq@theux.be
Verviers	9h - Rue Saucy, sur l'esplanade en bord de Vesdre (en contrebas du pont Hubert Parotte)	Valérie Voisin : 087/327 557 - valerie.voisin@verviers.be

Sensibilisation : Déchets flottants non identifiés

Faisons barrage aux OFNI : saison chamboulée...

A cause de la crise sanitaire, nos poses de barrages flottants récolteurs de déchets ont été totalement annulées cette année... Mais nous souhaitons assurer la fin de saison avec 2 poses sur la Vesdre.

En espérant que les difficultés rencontrées l'an dernier (étiage particulièrement long et prononcé, barrage arraché lors d'une crue, ...) ne bousculeront pas trop ce planning de fin de saison...



Quand ?	Où ?
14 sept. - 5 oct.	la Vesdre à Verviers
5 oct. - 26 oct.	la Vesdre à Chaudfontaine

Comité de Rivière (Assemblée Générale)

Octobre 2020



« Ici commence la mer ! » « Hier Beginnt das Meer ! »

Les macarons tant attendus
débarqueront bientôt
dans le bassin de la Vesdre.
Ouvrez - l'oeil... ;-)



Opération Rivières Propres Vesdre et affluents

Opération Rivières Propres Vesdre & affluents



Appel à bénévoles !
Samedi 26 sept.

Plus d'infos, horaire
et lieux de rendez-vous :
www.crvvesdre.be

En collaboration avec

Be
WaPP
Ensemble pour une Wallonie Plus Propre



Plus d'infos en page 11

Faisons barrage aux OFNI !

A Verviers et à Chaudfontaine
sur la Vesdre
en septembre et en octobre.



InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, S. Kupper, J. Stassart, C. Willemarck), sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 04/361 35 33 - Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

